



---

# communiqué

---

Date LE 13 OCTOBRE 1983

Pour publication POUR DIFFUSION IMMEDIATE

136/83

---

## RATIFICATION PAR LE CANADA DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE NORD

---

L'honorable Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Pierre De Bané, ministre des Pêches et des Océans, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada a ratifié la Convention internationale pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord.

Cette Convention, qui entre en vigueur maintenant, est le point culminant de plusieurs années de négociation avec d'autres pays pêcheurs et producteurs du saumon de l'Atlantique nord. L'Acte final de la Conférence a été signé le 22 janvier 1982, à Reykjavik (Islande), par le Canada et six autres pays. La Convention a déjà été ratifiée par les gouvernements des autres pays participants à l'exception de la Suède, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Communauté économique européenne, l'Islande, la Norvège et le Danemark au nom des Iles Féroé.

Les deux Ministres ont souligné que cette Convention reconnaît que les pays dont les rivières constituent le lieu d'origine et de frai du saumon sont les premiers intéressés par de tels stocks et en sont responsables au premier chef. Puisque le saumon de l'Atlantique, pour se nourrir et parvenir à maturité, migre sur de longues distances dans l'océan avant de revenir frayer dans ses rivières natales, une coopération internationale est requise afin de minimiser les interceptions du saumon effectuées par les pêcheurs dans les eaux des autres pays.

.../2

Cette entente est importante pour le Canada, puisque plusieurs saumons, qui ont pour origine des rivières canadiennes, sont capturés au cours de leurs trajets migratoires à destination des eaux du Groenland. L'année dernière, 1,077 tonnes de saumon ont été prises au large de la côte ouest du Groenland. De ce nombre, on estime que 45 pour cent des prises étaient d'origine canadienne. L'imposition de contingents sur ces interceptions est essentielle à la protection des stocks de saumon de l'Atlantique en provenance du Canada. En 1981, la valeur commerciale du saumon de l'Atlantique débarqué au Canada était approximativement de \$7,000,000 et les revenus générés par la pêche sportive du saumon étaient estimés bien au-delà des \$27,000,000.

L'organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord (OCSAN), créée par la Convention, aura comme objectif principal de contribuer, par voie de consultation et de coopération, à la conservation, à la restauration, à la mise en valeur et à la gestion rationnelle des stocks du saumon de l'Atlantique. Le contrôle des interceptions du saumon sera l'une des premières fonctions de l'Organisation.

Le Canada sera membre du Conseil de l'OCSAN, de même que de deux de ses trois commissions. La première réunion de l'OCSAN aura lieu à Edimbourg (Ecosse) dans un proche avenir.

POUR RENSEIGNEMENTS:

Adéodat Ross  
Pêches et Océans  
Communications  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
K1A OE6

(613) 995-2085

Ron Stein  
Pêches et Océans  
Affaires internationales  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
K1A OE6

(613) 995-2188